

L'ardeur révolutionnaire alliée à la ferveur chrétienne : l'Abbé Grégoire (1750-1831)

Parmi les principaux protagonistes de la Révolution française, se détache, sans nul doute, la figure emblématique de l'Abbé Grégoire qui n'a cessé de fasciner les historiens les plus divers, de J. Michelet à A. Soboul, en passant par A. Mathiez, lequel n'hésitait pas à voir en lui « le saint de la révolution ». Nourri de la spiritualité janséniste et donc porté à une lucidité impitoyable sur la nature humaine, habité par une intransigeance doctrinale farouche qui ne l'empêchait pas de prôner la tolérance civile dans toute son étendue, doté d'un tempérament ardent et armé d'une énergie indomptable qui n'excluait nullement la charité la plus délicate, il synthétise en sa personne les richesses et les contradictions de cette époque, à la fois si troublée et si féconde.

Henri Grégoire, né à Vého, près de Lunéville, le 4 décembre 1750, brille, surtout à ses débuts, par la modestie de ses origines. Fils d'un pauvre tailleur d'habits, il dut sa formation et son instruction à des bienfaiteurs divers, dont le curé d'Embermesnil. Entré plus tard à l'Université de Nancy, puis au grand séminaire de Metz et ordonné prêtre, il fut nommé curé de campagne dans la même paroisse où il avait été instruit et éduqué : Embermesnil. Ce ministère, qu'il aurait aimé à conserver « jusqu'à sa mort », ne dura, cependant, que quelques années.

Elu député du bas-clergé aux Etats généraux puis membre de la Constituante, il fut, comme le déclare A. Soboul, de tous les grands débats « patriote avec courage, homme d'Eglise sans concession ». S'il ne joua pas un rôle de premier plan dans l'élaboration de la « Déclaration des droits de l'Homme », il la défendit avec ardeur et en exigea l'application immédiate aux deux classes les plus méprisées de l'époque : les Juifs et les Noirs. Devenu, par la voix des électeurs, évêque constitutionnel du Loir-et-Cher, il jeta les bases d'une nouvelle organisation de son diocèse en respectant le principe électif, établi par la nouvelle législation. Il dut quitter néanmoins ses fidèles, en 1792, par suite de son élection à la convention nationale. Dès les premières séances il présenta une motion destinée à abolir la royauté et obtint gain de cause. La République fut aussitôt instaurée. La plupart des grandes réformes de la Convention durent beaucoup à son action opiniâtre et à son courage. Revenu de diverses missions, d'abord en Savoie (au cours de laquelle, consulté par correspondance, il avait refusé de voter la mort du roi), puis dans les Alpes-maritimes, il reprit son activité de législateur. Les propositions de loi se succédèrent : après la demande d'abolition de la peine de mort, celle de la suppression de l'esclavage et la proposition du suffrage universel. Membre du Comité d'instruction publique, il réclama la généralisation de la langue française, devint le rapporteur de la suppression des anciennes académies et de la création de l'Institut. L'ouverture des grandes écoles, tels l'Ecole polytechnique et l'Institut des langues orientales, l'établissement du Musée du Louvre, l'avant-projet de l'implantation d'une Bibliothèque nationale, la création du Bureau des Longitudes, le lancement des nouvelles unités de poids et mesures, système métrique et décimal, l'extension des écoles élémentaires à toutes les communes et l'un des fleurons de cette politique : la fondation du Conservatoire national des arts et métiers... durent l'essentiel de leur mise en œuvre à son énergie débordante et à la rigueur de sa politique. Durant la Terreur, malgré sa profession de foi héroïque à la tribune de la Convention, il échappa miraculeusement à la guillotine et tenta, avec le petit groupe dit « des

évêques réunis », de sauver ce qui pouvait l'être en matière de liberté de culte. Il parvint à maintenir aussi des liens épistolaires clandestins avec son église de Blois. Après le 9 Thermidor, il réclama avec véhémence la fin des campagnes déchristianisatrices et le retour à la liberté religieuse, en même temps qu'il luttait contre les méfaits du vandalisme (terme créé par lui). D'abord hué et menacé, il finit par obtenir gain de cause et devint l'organisateur efficace des deux conciles nationaux tenus en 1797 et 1801, au milieu des pires vicissitudes.

Connu et d'abord estimé du premier Consul, élu régulièrement comme membre du nouveau Sénat, il fut cependant rapidement mis à l'écart de la nouvelle Eglise concordataire. Devant les dérives de l'empire autoritaire, qui ressuscitaient à ses yeux le fantôme honni du despotisme, Grégoire se mua rapidement en opposant farouche. Ses votes courageux irritèrent profondément le pouvoir central. En mars 1814, il rédigea un acte de déchéance de l'empereur d'une particulière virulence, stigmatisant, au passage, « l'ambition la plus effrénée qui ait désolé le monde ». Sous la Restauration, tout en défendant les prêtres et évêques constitutionnels persécutés par le nouveau régime, Grégoire reprit avec une certaine satisfaction ses activités littéraires. Divers ouvrages, dont « l'Histoire des sectes », jalonnent cette période. Après l'épisode malheureux de son élection de 1819, où il se vit, à peine élu, invalidé « pour cause d'indignité », il se livra plus que jamais à des travaux de plume et entretenit une vaste correspondance, encore largement méconnue, avec le monde entier. Les épisodes déplorables qui entourèrent sa mort et son inhumation montrèrent à tous que les haines politiques, cléricales et raciales qu'il avait affrontées toute sa vie n'avaient, en aucune manière, désarmé.

Le XX^e siècle en transférant son corps au Panthéon en 1989, l'arrachait enfin, solennellement, à cette « glorieuse indignité » qui avait, selon l'expression du conventionnel Thibaudeau, marqué jusque-là son existence entière.

Jean Dubray